

**Communiqué de presse**

***Pour diffusion immédiate***

**École primaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard**

**Le comité de maintien demande à la Commission scolaire Côte-du-Sud
de réviser sa décision**

Sainte-Lucie-de-Beauregard, le 12 avril 2018– Loin de baisser les bras, la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard et le comité de maintien de l’école demandent à la Commission scolaire Côte-du-Sud (CSCS) de revenir sur la décision de fermer l’école primaire du village. Le mardi 10 avril dernier, quelques représentants ont intercédé auprès du ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, afin de lui faire part de la situation, des démarches entreprises ainsi que de certaines irrégularités décelées dans les procédures.

**La bonne foi de la commission scolaire remise en question**

Le 27 mars dernier, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires, la CSCS a prononcé la fermeture définitive de l’école primaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard puisque le nombre d’inscriptions requises n’était pas atteint dans l’un des deux cycles. À la date butoir du 1er mars, on comptait 12 élèves inscrits à l’école, mais seulement 5 élèves au deuxième cycle, soit un de moins que le nombre minimal requis. Toutefois, 2 inscriptions d’élèves du 2e cycle n’ont pu être comptabilisées en raison d’un retard dans les modalités d’inscription.

« C’est justement ce point que nous questionnons. Ces deux inscriptions ont bel et bien été envoyées le 1er mars, mais la copie du bail exigée n’a pu être remise à temps en raison de l’indisponibilité de la propriétaire du logement. La famille a toutefois pris la peine de communiquer directement avec la direction de l’école pour expliquer son cas et confirmer l’entente de location de son logement. Lors de la séance du 27 mars, les commissaires avaient été mis au fait de la situation et avaient en main une lettre d’intention de la famille, mais ils n’ont montré aucun signe d’indulgence ou de compréhension », a expliqué Mme Émilie Giguère, membre du comité de maintien de l’école primaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, qui tenait à préciser qu’en date du 27 mars, les 2 élèves en question étaient formellement inscrits et que les modalités d’inscription avaient été remplies.

Par ailleurs, à la date butoir du 1er mars, on dénombrait 7 inscriptions à la maternelle, ce qui permettrait d’offrir enfin tous les niveaux, du jamais vu depuis les 20 dernières années! La mise sur pied d’une maternelle éviterait aux familles d’avoir à envoyer leurs enfants dans des écoles différentes et assurerait la pérennité de l’école primaire pour les 5 prochaines années, ce qui permettrait de supporter les initiatives d’attractivité mises en œuvre au cours des dernières années par la Municipalité.

**Une mère indignée témoigne et soulève certaines irrégularités**

Résidente de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Noémie Régnier remet en doute elle aussi la bonne foi de la commission scolaire. Le 3 avril 2017, choquée par l’attitude des instances administratives de la commission scolaire, cette mère de famille a démissionné de ses fonctions au sein du conseil d’établissement de l’École intégrée Chanoine-Ferland/St-Just/Ste-Lucie ainsi que du comité de parents et du comité exécutif de la CSCS. « Au printemps 2017, la commission scolaire a fait paraître dans l’édition du 29 mars 2017 du journal L’Oie Blanche un avis de convocation à une consultation publique, soit à moins d’une semaine d’avis, ce qui ne respecte pas les délais prescrits. Au cours de cette consultation, les représentants ont annoncé le transfert administratif des élèves de Sainte-Lucie-de-Beauregard vers l’école primaire de Saint-Fabien-de-Panet pour la prochaine année scolaire. Cette décision n’a jamais été abordée préalablement lors des réunions du conseil d’établissement, ni lors des rencontres du comité de parents », a déploré Mme Régnier, impliquée bénévolement pendant 10 ans au sein de ces différents comités.

Comme mentionné dans sa lettre de démission, Mme Régnier a le sentiment que les parents ont été exclus cavalièrement de la question, ce qui va à l’encontre de ce que propose le gouvernement du Québec dans la nouvelle loi sur l’instruction publique.

À la suite de l’envoi de sa lettre de démission, M. Alain Grenier, président de la CSCS, a admis, dans un courriel envoyé à Mme Régnier le 4 avril 2017, être en accord avec elle et a reconnu qu’une réunion d’urgence du conseil d’établissement aurait dû être convoquée.

**Rencontre avec le ministre Sébastien Proulx**

Devant ces irrégularités dans les procédures, quelques représentants de la Municipalité, de la MRC de Montmagny et du comité de maintien de l’école primaire ont rencontré le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, le mardi 10 avril dernier, afin de lui demander d’intercéder auprès de la CSCS.

« Nous lui avons fait la démonstration de la mobilisation des parents et de toute la communauté pour sauvegarder notre école primaire, de tous les efforts réalisés, de toutes les tentatives menées auprès de la commission scolaire », a raconté M. Louis Lachance, maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Le ministre Proulx a rappelé que les commissions scolaires demeurent responsables de leurs décisions et qu’il ne peut annuler une décision prise par les commissaires élus. Cependant, il s’est dit touché et très sensible à la situation de Sainte-Lucie-de-Beauregard. « Si ça prend tout un village pour élever un enfant, ça prend aussi une école pour construire un village », tels sont les mots livrés par le ministre en conclusion de cette rencontre.

« La commission scolaire est une organisation importante qui doit être partenaire dans nos démarches de mise en valeur de notre milieu. Pour nous, l’école fait partie de la communauté. Elle est un service essentiel et un partenaire incontournable dans la réalisation de notre vision et l’atteinte de notre cible de développement. Nous avons besoin de sa collaboration. Dans ce contexte, nous demandons à la CSCS de réviser sa décision lors de sa prochaine séance régulière prévue le 24 avril prochain », a réitéré M. Lachance de concert avec les membres du comité de maintien de l’école primaire.

— 30 —

Source : Information :

Sylviane Lord Bianca Deschênes

Communications régionales Montmagny Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

418 248-3361, poste 2064 418 223-3122